

Questions au Feuilleton

ON DEMANDE QUE LA DÉCISION DE FERMER LES JARDINS DE RIDEAU HALL SOIT RÉEXAMINÉE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition qui est conforme à l'article 106 du Règlement. Les soussignés de la pétition, résidents du Canada, se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief concernant la décision de fermer les jardins de Rideau Hall qui a été prise par la Commission de la Capitale nationale, le ministère des Travaux publics, la Gendarmerie royale et le Bureau du Gouverneur général sans avis préalable. La fermeture de ce joli parc tranquille touche des milliers de personnes venues de tout le Canada visiter la capitale qui se voient, par cette décision, refuser l'accès à Rideau Hall, chose unique comme un symbole de l'esprit de confiance, d'ouverture et de démocratie dont les Canadiens peuvent, à juste titre, s'enorgueillir. Et les résidents de toute la Capitale nationale qui ont utilisé les terrains de Rideau Hall et qui en ont joui, tout en reconnaissant les besoins de sécurité qui ont présidé à la décision de les fermer, ne peuvent accepter la décision d'interdire totalement l'entrée au public de ce parc de 120 acres. A ces causes, les signataires de la pétition demandent humblement que le Parlement réexamine cette décision en consultant un groupe de citoyens représentatifs de cette opposition large et grandissante afin qu'un *modus vivendi* qui satisfasse le gouvernement et le public puisse être trouvé.

• (1120)

[Traduction]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition conformément à l'article 106 du Règlement. Dans cette pétition, des citoyens de Norway House, Snow Lake, The Pas, Churchill, Flin Flon et Thompson au Manitoba expriment leur inquiétude au sujet de l'intention que le gouvernement a manifestée de modifier la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance. Ils croient que cette mesure fera augmenter le prix payé pour les médicaments par les consommateurs canadiens et limitera énormément la possibilité pour les Canadiens moyens de se procurer les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Ils croient aussi qu'elle fera du tort aux Canadiens qui ont besoin de se procurer régulièrement des médicaments d'ordonnance pour leur santé. Dans leur pétition, ils disent aussi que le gouvernement canadien fait encore une fois des concessions aux États-Unis aux dépens des Canadiens moyens dans les négociations sur le libre-échange.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député aurait-il l'obligeance de nous dire à quelle date la pétition a été certifiée et le nom du député qui l'a présentée pour être certifiée.

M. Murphy: Bien entendu, monsieur le Président. Le nom de la personne qui a demandé que la pétition soit certifiée est Rod Murphy, comme vous auriez pu le deviner vu que toutes les localités énumérées dans la pétition sont situées dans la circonscription fédérale de Churchill. La pétition a été certifiée le 6 janvier dernier par le greffier des pétitions, conformément au Règlement. J'ignore si elle a été soumise au leader parlementaire du gouvernement pour être ratifiée.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour la même raison. Si nous faisons confiance aux députés pour présenter des pétitions à la Chambre en bonne et due forme, pourquoi donc le secrétaire parlementaire demande-t-il chaque fois aux députés de dire qui l'a autorisée, qui l'a signée et en quelle qualité? Je pense que c'est une question de confiance. Les députés doivent se faire confiance mutuellement.

M. Lewis: Monsieur le Président, je puis seulement répondre à mon collègue que la raison pour laquelle j'ai posé cette question deviendra évidente dans quelque temps.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. Murphy: Monsieur le Président, je n'ai aucune objection à la demande du secrétaire parlementaire. Cependant, dans la veine des questions qu'il pose aux députés de l'opposition depuis quelque temps, peut-il dire à la Chambre la date de la question qui figure depuis le plus longtemps au *Feuilleton* et à laquelle le gouvernement n'a pas encore répondu?

M. le Président: La Chambre doute que le secrétaire parlementaire puisse répondre à cette question. Le député de Churchill (M. Murphy) et le secrétaire parlementaire pourraient peut-être en discuter ailleurs qu'ici.

Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.